

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2025

---

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -  
(N° 856)

## AMENDEMENT

N ° CE802

présenté par  
M. Dive, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Après le mot :

« sont »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 2

« supprimés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Les macro-organismes utilisés dans le cadre de la lutte autocide sont des macro-organismes non indigènes utiles aux végétaux ; les mentionner en plus dans l'intitulé du chapitre, comme s'il s'agissait d'une catégorie distincte, risque donc de générer plus de confusion que de clarté.